



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 6 décembre 2022

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Jean-Pierre DERMIT, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Madame Caroline MIGLIORE, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET , Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Didier CARRETERO, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Vanessa LELLOUCHE, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

RAPPORT N° 22-28 - Programme d'équipement 2023

Le projet de programme d'équipement 2023 qui vous est présenté s'inscrit dans un contexte exceptionnellement contraint du fait :

- d'évolutions réglementaires décidées nationalement.
- de l'inflation des prix engendrée par la situation économique et géopolitique mondiale venant impacter le coût de l'énergie et des matières premières.

Pour autant, ce projet traduit l'ambition forte portée par M. le président du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissement du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

Cette politique a fait l'objet d'un consensus unanime lors de la réunion du conseil d'administration du 18 octobre 2022 au cours de laquelle, M. le Président, dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires 2023, a très largement manifesté sa volonté de consacrer des moyens considérables à ces actions.

Ainsi le programme d'équipement 2023 budget principal et budget annexe s'établit à **16 929 371,35 €** dont **11,16 M€** pour le renouvellement des matériels.

Il convient de noter le niveau exceptionnel consacré à la politique de renouvellement du parc roulant et à la politique bâtiminaire, ceci malgré les problématiques posées par les pénuries de matériaux, de composants électroniques ou les interruptions des chaînes de production des constructeurs automobiles.

Cette politique d'investissement est rendue possible grâce au maintien et à l'optimisation par ailleurs de nos dépenses de fonctionnement.

Le projet de programme se décompose comme suit :

- l'équipement « mobilier » (véhicules, engins, machines et matériels) pour un total de **11 159 551,35 €** vise à permettre le renouvellement partiel des matériels des différents centres d'incendie et de secours ou services ;

- les dépenses « immobilières », pour un total de **5 769 820 €**, portent, d'une part, sur la poursuite des opérations de construction et de restructuration de casernes prévues dans le plan 2022-2026, pour lesquelles sont inscrits les crédits de paiement 2023 à hauteur de **2 750 000 €** et, d'autre part, celles prévues dans le PPI (plan pluriannuel immobilier) constituant les interventions de gros entretien pour un montant de **3 019 820 €**.

Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées, aux fins d'un vote par chapitre, ci-après, selon l'instruction comptable et budgétaire M 61.

Une réflexion est par ailleurs lancée pour consolider l'ensemble des programmes pluriannuels d'investissement et d'équipement de l'établissement (PPI/PPE), l'objectif étant d'en faire les socles des programmes d'équipement 2024 et suivants. Ces plans pluriannuels auront fait l'objet d'une présentation préalable à toutes les composantes de l'établissement, avec comme objectifs de définir un cadre et donner une visibilité accrue sur nos prévisions d'achat.

§ A - Budget Principal (16 885 883,35 €)

I - Les biens mobiliers (11 140 063,35 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements, le FCTVA ainsi qu'une subvention exceptionnelle du Département d'1 M€ pour l'acquisition de deux bateaux pompe pour les communes de Nice et Cannes.

Il vous est proposé ci-dessous de détailler les principaux articles budgétaires correspondants.

➤ Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Ce chapitre concerne :

- l'acquisition et le développement des logiciels nécessaires au déploiement des moyens et des effectifs, leurs mises à jour ainsi que le renouvellement des licences d'utilisation correspondantes (Microsoft 365) ;
- le développement du projet d'informatisation opérationnel ;
- la mise en place d'un outil pédagogique de réalité virtuelle ;

- la mise en œuvre d'un schéma directeur ayant pour objectif de définir un cadre suffisamment complet et opérationnel permettant la transformation du Système d'information et le suivi de son évolution.
- la mise en place des assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour les travaux prévus dans les centres de secours de Cannes-la-Bocca, Nice Hancy, Mougins, Nice Fodéré, Valbonne, Nice Saint-Isidore, Lucéram ainsi que sur les sites de l'atelier départemental, du futur centre d'apprentissage virtualisé situé à Cagnes-sur-Mer et du plateau technique du centre de formation.

Article 2031	Frais d'études	320 000 €
Article 2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	1 113 404 €

➤ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Les matériels de bureau et mobiliers dont l'acquisition est proposée concernent le renouvellement du mobilier nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes sont prises en compte.

Les matériels de transmission, les réseaux, les matériels informatiques (avec la mise en place du télétravail et une harmonisation progressive des matériels des centres) s'inscrivent dans la mise en œuvre d'un schéma départemental. On y compte aussi les matériels de secourisme et de sport ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

Il vous est par ailleurs proposé d'approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement du plan pluriannuel 2022/2026 d'acquisition de matériels roulants. (Annexe 1)

▪ 215 Installations, matériel et outillage techniques

▪ 2153 Réseaux divers

Il s'agit principalement de l'installation de lignes de câblages pour les différents sites du SDIS 06, de l'amélioration du réseau hertzien et des équipements ainsi que la continuité du projet VOIP/TOIP (évolution des services téléphoniques permettant de communiquer par la voix sur le réseau Internet). Cela concerne aussi la poursuite de l'équipement des véhicules en matériels du réseau ANTARES relatif aux communications opérationnelles.

Article 21531	Réseaux de transmission	257 000 €
Article 21538	Autres réseaux	133 950 €

▪ 2156 Matériel d'incendie et de secours

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés en flotte départementale permettant ainsi des redéploiements d'engins en fonction des spécificités des besoins des centres.

La problématique notable de ce programme d'acquisition pour la tranche 2023 est de s'adapter aux discontinuités des chaînes de production des constructeurs.

Par ailleurs, il s'agit de maintenir, à l'identique, le parc roulant et de prévoir le remplacement des matériels les plus anciens comme le bateau pompe de reconnaissance et de sauvetage (BRS) prévu sur la commune d'Antibes et le renouvellement des deux bateaux pompes susceptibles d'assurer des missions spécifiques sur les communes de Cannes et de Nice.

Il est à noter que la préservation d'une flotte performante a pour conséquence une diminution des frais de réparation en section de fonctionnement. Une étude sera lancée en 2023 concernant l'optimisation de notre parc.

<i>Article 21561</i>	<i>Matériel mobile d'incendie et de secours</i>	<i>6 159 278,50 €</i>
----------------------	---	-----------------------

Les matériels d'incendie et de secours sont, eux aussi, depuis plusieurs années, traités dans le cadre de plans d'équipement (avec notamment le matériel de désincarcération, le matériel d'habillement et les lances).

Il y a lieu de noter que depuis 2002, les tuyaux d'alimentation de lances à incendie figurent en section d'investissement. Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont inscrites des dotations opérationnelles complètes parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les aspirateurs de mucosités, les oxymètres de pouls et les scopes.

<i>Article 21562</i>	<i>Matériels d'incendie et secours</i>	<i>1 135 200 €</i>
----------------------	--	--------------------

▪ **2157 Matériel et outillage technique**

Concerne l'acquisition de matériel spécifique ainsi que du matériel pour l'atelier de réparation, notamment un pont élévateur pour l'atelier de la compagnie de Nice, une machine démonte pneu et une riveteuse pneumatique.

<i>Article 21571</i>	<i>Atelier</i>	<i>67 050 €</i>
----------------------	----------------	-----------------

▪ **2158 Autres**

Concerne l'acquisition de matériel, équipement et outillage technique des différents services, du matériel de sport et pédagogique pour le service formation. Il est notamment prévu la mise en œuvre, à Cagnes-sur-Mer, du centre d'apprentissage virtualisé avec le lancement du projet d'acquisition d'un simulateur de conduite.

<i>Article 2158</i>	<i>Installations, matériels et outillage technique autres</i>	<i>584 188,93 €</i>
---------------------	---	---------------------

▪ **218 Autres immobilisations corporelles**

Concerne notamment l'acquisition du matériel de transport hors engins de secours et d'incendie, notamment des véhicules légers de type Sandero ainsi que des véhicules électriques légers.

Concerne également l'acquisition et le renouvellement du mobilier et des matériels électroménagers, notamment pour l'équipement des nouvelles casernes, conformément aux programmes types validés en 2021, l'acquisition d'outils connectés et sécurisés, le renouvellement des serveurs, le renouvellement des équipements bureautiques notamment ceux rendus nécessaire par la mise en place du télétravail (stations d'accueil, pc portables).

<i>Article 2182</i>	<i>Matériel de transport</i>	<i>404 651,92 €</i>
<i>Article 2183</i>	<i>Matériel informatique</i>	<i>548 751 €</i>
<i>Article 2184</i>	<i>Matériels de bureau et mobilier</i>	<i>241 993 €</i>
<i>Article 2188</i>	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	<i>174 596 €</i>

II - Les opérations immobilières (5 745 820 €)

Une part importante de ce programme est attribuée aux opérations bâtementaires. Lors de l'année 2023, les opérations de construction et de restructuration portent sur la poursuite du plan 2022-2026, en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR). Le développement durable est intégré dans ces opérations.

Ces programmes seront notamment financés par une subvention d'équipement de **3,5 M€** du Département des Alpes-Maritimes et le solde par l'autofinancement (dotations aux amortissements et FCTVA).

II-1 Les programmes de construction et de restructuration :

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives au programme immobilier de construction et de restructuration 2022-2026 votés lors des exercices précédents, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2023, les crédits de paiement d'un montant total de **2 750 000 €**.

Pas moins de 11 casernes seront concernées en 2023 par cet ambitieux programme :

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Guillaumes,
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Carros, Isola et Cannes Pastour ;
- le renforcement sismique du CIS Nice Magnan ;
- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin nécessite l'augmentation de l'autorisation de programme correspondante (300 000 €) et s'explique par l'augmentation des index BT entre décembre 2021 et décembre 2022 ainsi que par les modifications et adaptations concertées du programme (amélioration fonctionnelle des espaces intérieurs, prise en compte de la sécurisation du site, adaptation de la liaison entre le bâtiment existant et l'extension principale).

Il vous est par ailleurs proposé d'approuver l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement. (Annexe 2)

➤ Chapitre 23 : Immobilisations en cours (AP/CP)

<i>Article 231312</i>	<i>Centres d'incendie et de secours</i>	<i>1 160 000 €</i>
<i>Article 231735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>1 590 000 €</i>

II-2 Les opérations de gros entretien et mises aux normes :

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06 sur tout le territoire départemental pour un montant total de **2 995 820 €**.

Au titre de l'année 2023, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux (500 000 €) ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités seront fixées conjointement avec la sous-direction territoriale (SDT) (500 000 €) ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) de l'arrière-pays notamment à Lucéram, Peille, Cabris, Andon, Le Tignet et Breil-sur-Roya ;
- des travaux de remise en état dans des centres d'incendie et de secours notamment à Antibes, Cagnes-sur-Mer, Cannes La Bocca, Grasse, Nice Magnan, et Menton.
- des travaux de restructuration du plateau technique de formation départemental de Saint - Vallier ;
- des travaux d'aménagement pour l'implantation du centre d'apprentissage virtualisé à Cagnes-sur-Mer ;

La répartition par chapitres budgétaires est la suivante :

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

<i>Article 21351</i>	<i>Installations générales, bâtiments publics</i>	<i>1 329 150 €</i>
<i>Article 21735</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements</i>	<i>1 616 670 €</i>
<i>Article 231351</i>	<i>Installations générales, agencements, aménagements des construction-bâtiments publics</i>	<i>50 000 €</i>

III – Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre :

RÉCAPITULATIF PROGRAMME PAR CHAPITRE		
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 433 404 €
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	12 652 479,35 €
CHAPITRE 23	Immobilisation en cours	2 800 000 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		16 885 883,35 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

§ B - Budget annexe des cantines (43 488 €)

Ce budget annexe concerne la cantine du centre de secours d'Antibes, gérée en régie et celles des centres de secours de Nice Magnan et Cagnes-sur-Mer, gérées par un prestataire de services. Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

I - Les matériels et équipements (19 488 €)

➤ **Chapitre 21 : Immobilisations corporelles**

▪ **218 Autres immobilisations corporelles**

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

Article 2188	Autres (autres immobilisations corporelles)	5 604 €
--------------	---	---------

Article 2184	Mobilier	13 884 €
--------------	----------	----------

II - Les travaux (24 000 €)

▪ **217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition**

Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements	13 000 €
---------------	--	----------

▪ **213 Constructions**

Article 21351	Installations générales, Bâtiments publics	11 000 €
---------------	--	----------

Réunion(s)	Du	Avis
CATSIS	23/11/22	Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, par chapitre, le programme d'équipement 2023 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, tel que détaillé dans le présent rapport et ses annexes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY

ANNEXE 1 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION MATERIELS ROULANTS

VEHICULES	QUANTITES VOTEES	MONTANTS DES AP VOTEES	2022		2023		2024		2025		2026		
VSAV	62	5 856 544,00 €		23	2 253 954,00 €		13	1 165 547,00 €		1 200 514,00 €		13	1 236 529,00 €
VSAV 4 X 4	2	215 884,00 €		1	86 000,00 €		1	297 052,00 €		305 963,00 €		1	315 142,00 €
VSAV petit gabarit électrique	1	86 000,00 €		1	293 205,00 €		2	523 076,00 €				1	258 867,00 €
FPT	5	1 504 567,00 €		1	489 140,00 €		4	1 224 525,00 €		923 480,00 €		3	951 184,00 €
FPTL	5	1 271 083,00 €		6	1 692 064,00 €		5	148 526,00 €		152 982,00 €		5	157 571,00 €
CCRM	16	4 791 253,00 €		9	256 203,00 €		15	252 963,00 €		349 672,00 €		23	414 187,00 €
VTU 1	24	715 282,00 €		10	163 140,00 €		1	35 009,00 €		36 060,00 €		1	37 141,00 €
VTU 2	68	1 179 962,00 €		2	66 990,00 €		5	186 347,00 €		191 937,00 €		5	197 695,00 €
VLT	5	175 200,00 €		10	371 300,00 €		1	73 130,00 €				1	190 962,00 €
VSRM châssis	3	947 279,00 €		1	77 522,00 €		1	185 400,00 €				2	495 224,00 €
VSRM équipement	3	225 976,00 €		1	172 800,00 €								
CCRL (SR ou OD) *	10	549 162,00 €		6	1 360 044,00 €								
CCRM **	3	2 336 068,00 €		3	822 958,50 €								
BEA HR	2	628 764,00 €		1	319 764,00 €		1	309 000,00 €					
Porte berce d'occasion	16	1 300 000,00 €		9	700 000,00 €		2	200 000,00 €		100 000,00 €			
Camion logistique	1	30 000,00 €		1	30 000,00 €								
VLM	5	199 573,00 €		1	38 908,00 €		1	42 436,00 €		43 709,00 €		1	45 020,00 €
VLI	4	150 818,00 €		1	150 818,00 €		1	37 131,00 €		38 245,00 €		1	39 392,00 €
EPA	2	1 498 908,00 €		1	695 508,00 €		7	119 000,08 €		803 400,00 €		7	133 000,00 €
VL Electrique	30	526 555,00 €		2	43 033,00 €		3	69 000,00 €		69 000,00 €		3	69 000,00 €
VLHR	12	276 000,00 €		2	46 270,00 €								
Camion UMM	2	46 270,00 €		2	46 270,00 €								
VRCH	1	80 000,00 €		1	80 000,00 €								
BATEAU POMPE	2	200 000,00 €		1	200 000 €								
BRS	1	1 000 000,00 €		2	1 000 000 €								
TOTAL GENERAL	311	26 714 106,50 €		46	5 929 934,00 €		63	4 868 142,08 €		4 821 762,00 €		68	4 616 238,00 €

ANNEXE 2 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION

CIS PROGRAMME	Type de Travaux	A.P. Votées	Proposition d'AP	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024 à 2026
NICE MAGNAN	RENFORCEMENT RISQUE SISMIQUE	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €		450 000,00 €	100 000,00 €	2 950 000,00 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	RESTRUCTURATION	1 900 000,00 €	2 200 000,00 €	27 499,00 €	619 706,31 €	500 000,00 €	1 052 794,69 €
CASTAGNIERS	RESTRUCTURATION	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	14 265,58 €	450 000,00 €	300 000,00 €	1 235 734,42 €
GUILLAUMES	CONSTRUCTION	3 200 000,00 €	3 200 000,00 €		280 000,00 €	300 000,00 €	2 620 000,00 €
CANNES PASTOUR	RESTRUCTURATION	4 500 000,00 €	4 500 000,00 €		330 000,00 €	300 000,00 €	3 870 000,00 €
SAINT-MARTIN-VESUBIE	CONSTRUCTION	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €	15 695,00 €	630 000,00 €	500 000,00 €	4 054 304,00 €
PÉGOMAS	CONSTRUCTION	3 200 000,00 €	3 200 000,00 €		230 000,00 €	200 000,00 €	2 770 000,00 €
ISOLA	RESTRUCTURATION	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		180 000,00 €	150 000,00 €	1 670 000,00 €
VENCE	RESTRUCTURATION	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €		180 000,00 €	140 000,00 €	3 680 000,00 €
CARROS	RESTRUCTURATION	4 000 000,00 €	4 000 000,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €	3 850 000,00 €
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	CONSTRUCTION	3 200 000,00 €	3 200 000,00 €		280 000,00 €	160 000,00 €	2 760 000,00 €
	Total :	36 700 000,00 €	37 000 000,00 €	57 460,58 €	3 679 706,31 €	2 750 000,00 €	30 512 833,11 €